

INFO VALENCE

Janvier 2010



Directeur : Serge VAUCOULEUR
Rédacteur : Liliane FAURE
Mise en page : Mélody CHEDRI
Impression : Imprimerie du Confluent

Commision informations :

Liliane FAURE -
Agnès BESNAULT
Timmy CHEDRI - Eric MOAL
Marc TOUSSAINT



SOMMAIRE

Le mot du Maire

Etat Civil

Journées du patrimoine

Club de l'amitié des anciens

Maisons fleuries

Trucs & Astuces

Comptes-rendu municipaux

Calendrier des manifestations

A NOTER

Procédure des demandes de travaux et permis de construire

Arrêté sur engins motorisés

Opération tranquillité vacances par la Gendarmerie Nationale

E.J.E.V.

C.S.C.V.

Téléthon

V.A.L.C.

C.S.V.

V.A.A.V.

Saint Nicolas

Jeux

Aqui'Vert & Tri Selectif - Documents Jointes

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

Clara DJAOUDI le 28 Octobre 2009

Lolan PEDROZZO le 4 Décembre 2009

Bienvenue à nos petits Valençois

DÉCÈS :

Domingos DA CUNHA le 6 Juillet 2009

Toutes nos condoléances à sa famille

Nous présentons nos sincères condoléances à M. Henri FRENCHÉ, Président du Club de l'Amitié des Anciens de Valence-en-Brie, Echouboulains et Coutençon.

Le mot du Maire

Rentrée scolaire

Elle s'est effectuée correctement. Mademoiselle NARME notre ancienne directrice a quitté notre établissement.

Madame GRINGE a été nommée à ce poste. Je lui souhaite la bienvenue parmi nous.

L' Etape de Valence

Plusieurs personnes sont venues visiter l'établissement. Pour le moment seules deux d'entre elles restent intéressées.

Souhaitons que nous puissions finaliser ce projet.

Salle polyvalente Marius Albert

Les travaux sont enfin terminés et nous avons reçu les autorisations nécessaires de fonctionnement.

Les travaux supplémentaires au niveau de la toiture ont été réalisés. Ce chantier non prévu est la conséquence de l'orage et d'un vent violent ayant sévi à la fin du premier semestre.

Branchements d'Eau Potable

Les ordres de service ont été signés. Les branchements plomb actuels seront remplacés selon les normes en vigueur. Les travaux débiteront avant la fin de cette année.

Contrôle de vitesse

Pour notre sécurité et particulièrement pour celle de nos enfants nous avons été dans l'obligation de demander des contrôles auprès de la gendarmerie.

Cérémonie du 11 Novembre 2009

Nous comptons de plus en plus de participants. Sachez que j'y suis particulièrement sensible et je vous remercie chaleureusement de votre participation.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

A l'approche des fêtes de fin d'année je vous souhaite à tous un joyeux Noël en famille et une excellente fin d'année.

Date à retenir pour les vœux du maire :
Dimanche 10 Janvier 2010.

Journées du Patrimoine 2009

Ce furent deux belles après-midi qu'ont vécues les Valençois amateurs du patrimoine local, en ces samedi 19 et dimanche 20 septembre 2009.

Afin d'être fidèles au thème choisi cette année par le ministère de la Culture qui était « Le Patrimoine accessible à tous », une promenade, commentée par Danielle et Daniel Bullo, guides-conférenciers, a emmené les curieux au fil des rues du village afin de découvrir ce Patrimoine accessible : les maisons privées et les bâtiments communaux, leur architecture, ceux qui y vécurent, quelques uns de nos anciens maires, les « célébrités », connues ou inconnues ; des anecdotes cocasses, inattendues ou tristes, ont pimenté les propos.

Les questions qui furent posées, auxquelles les guides répondirent bien volontiers, ont traduit l'intérêt des promeneurs. Après ces belles rencontres, chaleureuses et conviviales, on souhaite se retrouver bientôt, le village a encore tant de choses à nous dire. Merci à tous ceux qui nous ont accompagnés et à Monsieur le maire et son conseil municipal pour soutien qu'ils nous ont apporté.

ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

À la suite des Journées du Patrimoine de septembre 2009, plusieurs Valençois ont exprimé leur enthousiasme face à notre projet de constitution d'une association liée à la connaissance du passé du village et à la sauvegarde, conservation et valorisation de son patrimoine.

Nous convions donc les Valençois à une réunion préparatoire à la réalisation de ce projet, le vendredi 20 novembre, salle B de l'ancienne école, rue Octave-Rousseau, à 20 heures 30.

Des statuts réglant la vie de cette association seront proposés. Un débat pourra s'animer sur les objectifs, les projets, suggestions et idées, un Conseil d'administration (président, vice-président, secrétaire, trésorier, administrateurs, etc) sera élu, et le montant des cotisations à prévoir pour la subsistance de l'association, sera fixé.

Cordialement

Danielle et Daniel BULLOT

CLUB DE L'AMITIE DES ANCIENS

Digne M. Henri FRENCHÉ, entouré de son Bureau, a courageusement fait face à ses obligations de Président du Club de l'Amitié tout au long du repas de fin d'année donné le samedi 12 décembre à la salle des fêtes de Valence en Brie.

M. J. DEY Vice-Président du Conseil Général, MM les Maires de Valence-en-Brie, Echouboulains et Coutençon représenté par son Adjointe, ont honoré cette fête de fin d'année ; où l'on pouvait compter plus de 65 participants venus de ces trois communes.

Le repas a été animé comme d'habitude par Jocelyne mais nous avons eu la surprise d'entendre de jeunes chanteurs très prometteurs : Solène, Sara, Stanislas et Joë du CSCV de Valence-en-Brie.

Cette fête s'est terminée par le tirage de la tombola où de nombreux lots nous attendaient.

Liliane FAURE



Concours des maisons fleuries

Le Jury du Comité départemental du Tourisme de Seine et Marne est passé dans notre commune le Mardi 7 juillet 2009.

Le Jury départemental a décerné le FLEUR de VERMEIL à la Commune de Valence-en-Brie

Les cinq candidats présentés au Comité sont :

Mme DOUCET – rue des Carrois
Mr DUFLOT – rue des Carrois
Mme BERTHAUD – rue Henri Pelle
Mme VANNESTE – place de l'Eglise
M. ARDENNOIS – rue Charles Cros.

Les neuf candidats retenus par la Commission des Maisons Fleuries sont :

Mme CARMONA – rue des Flamboyants
Mme FAUVEAU – rue des Flamboyants
Mme JUMEAU – rue Max Lafon
Mme LECORCHE – rue Henri Gelin
Mme TABOULET – rue Haderer
Mme CLEROUIN – rue Henri Pelle
Mme GUILLAUMOND – rue Charles Cros
Mme LALAUS – rue des Flamboyants
Mme MORON – rue Emile Parquet

Et trois candidats pour les balcons

Mr LECLERC – rue Henri Pelle
M. FOURNIER – rue André Taboulet
Mme LACOMME – rue Henri Pelle

A qui nous remettons un joli coffret de vin.

Par ailleurs, je vous informe que le Comité Départemental du Tourisme de S & M ne souhaite plus animer le concours des maisons illuminées.

En effet, le Conseil Général a adopté son Agenda 21 et son Plan Climat Départemental est en phase d'élaboration. Il s'agit de mieux protéger les ressources naturelles, en cherchant par ailleurs à limiter la consommation d'énergie et d'être respectueux de l'environnement dans le cadre d'un développement durable.

Par contre, le Conseil général et le Comité Départemental du Tourisme restent pleinement investis sur la coordination départementale du concours des Villes et villages Fleuris réorienté dans des logiques de développement durable.

Liliane FAURE

TRUCS & ASTUCES

INSECTES ET SOURIS

Pour effrayer les mouches :

Il ya des couleurs auxquelles ces insectes volants sont allergiques : le bleu et le vert clair. Elles détestent également l'odeur du vinaigre chauffé. A vous de jouer.

Le clou de girofle chasse les mites :

Pour faire fuir les mites, placez dans votre armoire un bocal ouvert contenant des clous de girofles. Ces petites bestioles ont une saine horreur de leur odeur.

Le laurier antisouris :

Oubliez quelques feuilles de laurier sur le trajet de ces petites bêtes. Elles ne vous ennueront plus très longtemps. Elles détestent cela.

Quand les mouches laissent des traces :

Ces insectes ont la délicatesse de nous laisser des souvenirs de leur passage sur les vitres, les meubles et les céramiques. Pour vous faire oublier qu'elles sont passées par là, l'eau de cuisson des oignons fait des miracles. Frottez en les traces avec une éponge. Tout disparaîtra.

La dernière arme antifourmis :

Dispersez des morceaux de coton imbibés d'eau de Javel dans les coins sensibles (réimprégnez les lorsqu'ils sont secs) et les fourmis ne vous dérangeront plus. Prenez garde de ne pas les déposer sur des surfaces réactives à ce produit (la moquette par exemple)

Les mites, suite...

Si vous n'avez pas de clous de girofle, les branches de menthe séchée sont aussi très performantes dans les armoires pour refouler les mites qui songeraient à s'installer pour l'hiver. Les trois avantages de cet antimitite : son petit prix, son odeur agréable et son efficacité. Qu'attendons-nous pour en mettre partout ?

LINGE

Déboucher un fer à repasser :

Donnez lui à boire un peu de vinaigre blanc et branchez-le. Les trous de votre fer à repasser seront débouchés une fois que le liquide se sera évaporé.

Le glaçon décolle le chewing-gum :

Un vilain chewing-gum s'est pris d'affection pour l'un de vos vêtements. Pas de panique. Un simple glaçon peut venir à votre secours. En le frottant sur l'envers du tissu, vous réussirez à vous débarrasser de cette pâte à mâcher qui aura durci grâce à l'intervention du froid. Vous n'aurez plus qu'à saisir un couteau pour la séparer délicatement du tissu. Le tour est joué.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUILLET 2009

Présents : Mrs VAUCOULEUR, POULAIN, Mmes FAURE, DUBREUIL, Mr LUZU, Mme CHEDRI, FIRMINHAC, BESNAULT, Mrs TOUSSAINT et ROUSSEAU Ph.

Absents avec pouvoir : Mr BRUNEAU pouvoir à Mr VAUCOULEUR
Mr MOAL pouvoir à Mr LUZU

Absents non excusés : Mrs ROUSSEAU Ch. et PIERUCCI

Secrétaire de séance : Mme DUBREUIL

1- CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le code des marchés publics ;
Considérant que la commune de Valence-en-Brie est adhérente au syndicat du SIER de Valence-en-Brie/Echouboulains/Pamfou,
Considérant que le SIER a adhéré au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM) le 1er janvier 2008 et a de ce fait transféré l'autorité concédante et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification.
Considérant que le transfert de cette maîtrise d'ouvrage sera effectif au 1er janvier 2010.
Considérant que le SIER assure une prestation dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public de ses communes adhérentes
Considérant que le SIESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de déléguer à travers un contrat de maintenance l'entretien de l'éclairage public au SIESM, ce contrat consiste en :

- une visite annuelle avec vérification du réseau d'éclairage public avec une mise en service du réseau et le remplacement du matériel défectueux ;
- 3 passages annuels permettant d'assurer le changement du matériel à la demande de la commune.
Le coût du matériel est à la charge de la commune.
AUTORISE le SIESM à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune c'est-à-dire le matériel changé.

2- AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSIION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Monsieur le Maire expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GDF afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de

distribution de gaz naturel.
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du contenu de cet avenant et propose de l'autoriser à le signer.
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :
DECIDE d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF et autorise le Maire à le signer.

3- DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique qu'afin de régler la facture de la réfection de toiture, il est nécessaire de prendre une décision modificative, il propose : (Voir tableau)

4- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme BESNAULT demande s'il n'est pas possible de régler l'intensité de la lampe qui éclaire la tour de l'école. Mr le Maire répond que c'est impossible. Elle rappelle que le projecteur de la route de Vernou éblouit toujours autant. Mr le Maire répond qu'il n'y a pas de solution pour l'implantation d'un poteau.
Mme BESNAULT demande quand va-t-on agir pour éviter que le camion se gare rue d'Echouboulains ? Mr Poulain dit qu'il faudrait prendre un arrêté pour interdire le stationnement des camions de + de 3 t 5 avec implantation d'un panneau. Mr Le Maire propose d'abord un courrier en lui demandant de bien vouloir se garer vers le cimetière.
Mr POULAIN demande s'il ne serait pas possible de baisser l'intensité de l'éclairage public, afin de faire quelques économies ? Mr Le Maire

répond qu'il faudrait changer toutes les ampoules.
Mr POULAIN dit que l'on ne pourra pas louer la salle Marius Albert sans les équipements de la cuisine. Avant toutes décisions, Mr le Maire attend la vente de l'hôtel-restaurant. Mme DUBREUIL souligne que les bouteilles de gaz sont interdites.
Mme CHEDRI demande si une horloge ne peut pas être installée sur le stade, afin d'éviter que le club de football oublie de l'éteindre ? Mr Le Maire répond que c'est un cout supplémentaire. Mr POULAIN rappelle que le contrat EDF devrait être au nom du CSV Football, cela permettrait peut être qu'ils fassent un peu plus attention à éteindre les lampes.
La réfection de la toiture de la salle des fêtes sera exécutée à partir du 24 août et les travaux reprendront ensuite.
Mr POULAIN nous informe qu'il a reçu 3 forestiers pour la coupe de bois. Le 1er nous propose 29 000 €, le 2ème 57 000 €, nous sommes en attente du 3ème.
Les différents sinistres déclarés à Groupama se réglet petit à petit, le mur du cimetière est pris en charge à hauteur de 1 900,00 €, la porte de garage de la salle est prise en charge à hauteur de 2529.33 €. Le portail de la salle a été réparée par la société point P. Les marquages au sol ont été effectués.
Madame FAURE nous informe qu'elle a participé à une réunion de la commission tourisme organisée par la Communauté de Communes. Le 23 juin elle a participé à une réunion du syndicat des transports de Féricy, des problèmes avec les horaires subsistent, certains estiment que les lycées d'Avon-Fontainebleau n'étant pas les lycées de secteur de Valence-en-Brie, les élèves de cette commune n'ont qu'à aller ailleurs. Mais il n'y a plus de lycées de secteur, les élèves peuvent aller où ils veulent.

Section	Sens	Article	Recettes	Dépenses
Exploitation	Dépenses	61522 Bâtiment		+21 200.00€
Exploitation	Recettes	7788 Produit except.	+17 416.00€	
Exploitation	Recettes	70323 Redevance d'oc.	+3 784.00€	
TOTAL			21 200.00€	21 200.00€

Le 16 juillet réunion pour les contrats CLAIR, c'est une subvention donnée aux groupements de communes qui ensuite reversent à la commune concernée par un projet par exemple, la maison médicalisée à Pamfou, ou des créations de gîtes, aménagements pour le tourisme, etc...

Madame DUBREUIL nous informe qu'elle a assisté à une réunion du syndicat de la perception, à propos du logement qui va être séparé des bureaux. Des travaux sont à exécuter pour remise aux normes électriques. Le devis est d'un montant de 15 249 € financé par la Perception pour 10 000 € et

par le syndicat pour 5 249 €. La taxe aux communes qui avait été supprimée sera à nouveau en vigueur afin de financer la part du syndicat.

De ci, De là a été inauguré au mois de juin. Peu de mamans du CADA viennent du fait de leur culture. De la publicité a été faite dans les communes de Pamfou et Machault. L'activité reprendra le 10 septembre et aura lieu une fois par semaine tous les jeudis.

Mr POULAIN signale que des maillots de foot sont en train de pourrir dans les vestiaires du stade, faute de lavage.

Mme DUBREUIL nous rapporte que certains jeunes sont inquiets sur l'éventuelle pose de caméras de surveillance.

Mr LUZU a assisté à la dernière réunion du syndicat du collège puisque celui-ci a été dissout. C'est maintenant le département qui s'en occupe. La réunion des Associations n'a pas été très fructueuse, une autre sera organisée à la rentrée. Le concours de pêche s'est bien passé. Mr POULAIN demande

pourquoi ce concours d'habitude payant ne l'était pas cette année ? Cela aurait pu nous rapporter un peu d'argent. Mr LUZU répond que cela avait été décidé avec Mr le Maire et que le nombre de participants n'aurait pas rapporté beaucoup.

Mr TOUSSAINT à la demande de Mr Imbault, souhaiterait savoir quand les barrières devant son grillage vont être remises ? Mr le Maire répond qu'une solution sera trouvée. Il signale aussi que les camions sur la départementale sont de plus en plus nombreux et que la vitesse est excessive. Mr le Maire appellera la gendarmerie.

Mme FIRMINHAC nous signale une plaque d'égout devant chez elle qui fait du bruit au passage des véhicules.

Séance levée à 20 h 20

Section	Sens	Article	Recette	Dépense
Exploitation	Recette	7078 Autres marchandises	+ 28 500.00€	
Exploitation	Dépenses	61522 Bâtiments		+9 300.00€
Fonctionnement	Dépenses	023 Virt à la section d'investis.		+19 200.00€
Investissement	Recette	021 Virt à la section de fonction		+19 200.00€
	Dépenses	024 Mobilier		+19 200.00€
TOTAL			+28 500.00€	47 700.00€

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 8 OCTOBRE 2009

Présents : M. VAUCOULEUR, M. POULAIN, Mme DUBREUIL, M. BRUNEAU, Mme CHEDRI et
Mme FIRMINHAC, M. MOAL, M. ROUSSEAU Ch., M. TOUSSAINT, Mme BESNAULT

Absents avec pouvoir : M. LUZU pouvoir à M. BRUNEAU
Mme FAURE pouvoir à Mme BESNAULT

Absent : M. ROUSSEAU Ph.

Secrétaire de séance : Mme BESNAULT

1 -VENTE DE BOIS

M. le Maire explique qu'il serait nécessaire de vendre du bois sur pied afin de régénérer et améliorer les bois communaux. Il donne lecture du devis qui lui a été remis par l'entreprise INDUSTRIE DU BOIS DE NEUVY Mr GAUDELAS pour 214 chênes et les prélèvements de taillis de trembles, pour un montant de 57 000 € avec des règlements fixés comme suit :

- 14 250 € au comptant,
- 14 250 € fin novembre 2009,
- 14 250 € fin mars 2010,
- 14 250 € fin mai 2010.

Les bois concernés sont les suivants :

Parcelle D95 lieu dit « LES USAGES » surface 13ha 75a 73ca, défrichement partiel.
Parcelle D44 lieu dit « BOIS COLLIGNON » surface 2ha 14a 32ca, défrichement partiel.
Parcelle D93 lieu dit « LES USAGES » surface 4ha 45a 53ca, défrichement partiel.
Parcelle D92 lieu dit « LES USAGES » surface 1ha 32a 90ca, défrichement partiel.

Vu les articles L2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles 312-1 et 312-2 ainsi que les articles L311-3 à L311-5 du Code Forestier, Considérant la nécessité de régénérer et améliorer les bois communaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ces bois sur pied, aux conditions du devis de l'entreprise INDUSTRIE DU BOIS DE NEUVY.

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires pour cette vente.

DECISION MODIFICATIVE

Afin d'intégrer une partie de la vente de bois dans le budget communal pour l'exercice de 2009, les autres versements seront intégrés au budget 2010, il est nécessaire de prendre une décision modificative. Monsieur le Maire propose :

2 - INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

Salle Marius Albert :

Les travaux touchent à leur fin. Seuls les abords de la salle sont difficiles à finir. En ce qui concerne la toiture, les liteaux qui ont été posés ne seraient pas conformes. Nous attendons la conclusion du bureau de contrôle.

Etat financier des travaux de la salle

Coût total des travaux	338 641,00 €
Coût architecte	44 850,00 €
TOTAL	383 491,00 €

Subvention conseil régional	91 500,00 €
Subvention conseil général	91 425,00 €
Subvention Etat	10 000,00 €
TOTAL	1 929 245,00 €

Autofinancement	190 716,00 €
------------------------	---------------------

M. POULAIN estime qu'il serait nécessaire de vitrifier le parquet de la salle. M. le Maire répond que les moyens financiers de la commune ne permettent pas de faire ces travaux dans l'immédiat. M. POULAIN demande combien nous avons touché de l'assurance pour le parquet et si cela couvre le devis fourni par M. FRENCHÉ pour un montant de 6 129,50 €, le Conseil Municipal l'approuve et M. POULAIN prendra contact.

M. POULAIN souhaiterait que soit prévu le rachat de tables. Il faudra voir lors du prochain budget, cette dépense n'étant pas réalisable sur le budget 2009.

• Travaux de branchements plomb :

M. le Maire annonce au conseil que les travaux de branchements plomb vont débiter pour environ 150 branchements. Il précise également que certains administrés n'ont pas répondu à l'enquête. Les travaux pourraient s'étaler sur 5 ans.

Sur 2009, 13 branchements plomb vont être effectués : route de Vernou, ferme de Montigny, place de l'Eglise et Fours à Chauz.

M. le Maire explique que lorsqu'une fuite d'eau survient dans la rue André Taboulet, la coupure se fait directement au château d'eau. Il serait pour cela nécessaire d'installer une vanne directement dans cette rue. Le Conseil Municipal accepte de réaliser ces travaux d'un montant s'élevant à 2 618,00 €. M. le Maire rappelle que le contrat d'affermage arrivera à échéance en 2012 et que dès 2011, il faudra s'en occuper.

• Containers endommagés :

Mr le Maire informe le Conseil que suite à des demandes d'administrés, les containers endommagés par la société de ramassage des ordures, doivent être signalés en Mairie qui se mettra en rapport avec le SMITOM.

Deux bornes à incendie seront à prévoir sur le budget 2010, rue André Taboulet à hauteur du CADA et une place de l'Eglise. Une borne sera à créer route de Vernou.

Une subvention de 500 € a été versée par le Conseil Général pour l'édition du livre

« Quelques pages de l'histoire de Valence ». Mr TOUSSAINT demande si l'on ne pourrait pas rééditer quelques livres. A voir. Mr et Mme BULLOT ont versé 25 € à la caisse des écoles, suite à des dons offerts lors des journées du patrimoine.

Le dossier de vente de l'Etape de Valence suit son cours. Pour le moment toujours pas d'acheteur, l'agence Abithéa s'en occupe ainsi que l'agence « La Bellifontaine », Mr Poulain s'est rendu à l'agence Inter-brasseries à Fontainebleau qui va faire paraître une annonce ainsi que dans Paru Vendu.

Mr le Maire s'est rendu à l'inauguration de l'usine de traitement des pesticides, à Vulaines sur Seine une augmentation du m3 d'eau de 0.37 € est à prévoir suite au traitement.

• Installation d'avertisseur de vitesse :

Rendez-vous de Mme Faure et Mr Vaucouleur avec l'agence Capricorne qui installe des avertisseurs de vitesse avec de la publicité au dos. L'entreprise bénéficiaire de la publicité paiera l'avertisseur.

Mme DUBREUIL rappelle que rue d'Echouboulains, chez Mr et Mme RESSOUCHES, une ouverture a été créée sans déclaration et s'étonne que certains déclarent leurs travaux et d'autres pas ? C'est bien Mr le Maire qui signe les déclarations après avis d'une commission qui se réunit. Monsieur le Maire répond non. Mme DUBREUIL craint que certains administrés fassent des travaux sans autorisation puisque la municipalité ne fait rien lorsque des travaux sont entrepris sans autorisation par d'autres administrés. De plus il y a obligation d'afficher ces travaux comme pour les permis de construire.

M. le Maire rappelle que la plupart des travaux sont déclarés et précise que le nécessaire sera fait pour régularisation ?

M. le Maire annonce qu'il faudra bientôt modifier le POS.

M. POULAIN a rencontré VEOLIA pour le curage de la mare située à proximité de la station d'épuration. Nous allons contacter la Communauté de Communes qui en est le propriétaire.

Mme DUBREUIL a rouvert avec son équipe DE CI, DE LA. L'ouverture le jeudi a amélioré le fonctionnement. Le camion rue d'Echouboulains est toujours stationné, quand les panneaux seront-ils posés ? M. le Maire répond la semaine prochaine. Cependant, le problème risque de se déplacer dans d'autres rues.

M. ROUSSEAU Christophe signale qu'une lampe rue Octave Rousseau qui ne fonctionne plus. Il demande ou en est l'affaire du talus devant chez Mr GODRY. M. le Maire répond que le dossier suit son cours. M. TOUSSAINT demande des informations et si l'on a pris un avocat ? M. le Maire répond que l'affaire est dans les mains de la justice qu'il faut attendre quant à l'avocat il pensait ne pas en avoir besoin pour le moment.

M. TOUSSAINT signale qu'il y a beaucoup de camions qui circulent sur la D605. M. le Maire répond qu'il contactera la Gendarmerie. Mme BESNAULT au nom du VALC demande s'il serait possible que les enfants qui exécutent des travaux manuels puissent décorer l'arbre de Noël ? M. le Maire est d'accord sur le principe.

Mme BESNAULT déplore que lors des journées de patrimoine, aucune collation n'ait été prévue par la municipalité, Mme DUBREUIL

répond que l'initiative revient à la commission des fêtes.

Mme BESNAULT souhaite souligner le malaise ressenti dans le conseil. Elle pense qu'il n'y a pas assez d'information et de dialogue entre tous. Il n'y a pour sa part pas d'unité de groupe et souhaiterait que chacun s'exprime sur son ressenti afin de laisser au placard les éventuelles querelles de clocher et précise qu'en aucun cas elle ne se fait le porte parole des conseils municipaux à la sortie de ces derniers. Elle tient à rappeler de plus qu'une séance de conseil municipal est publique.

Mme CHEDRI soutient cette intervention et précise que les relations amicales des conseillers avec des administrés ne doivent pas faire état au sein du conseil et ne gênent en rien la bonne marche de celui-ci.

M. le Maire répond qu'une réunion informelle sera organisée pour tenter de résoudre les problèmes.

M. POULAIN demande si le lavoir reste souillé ! M. le Maire répond qu'il attend pour envoyer des photos significatives au Procureur de la République.

Sur une question de M. POULAIN, M. le Maire confirme la mise en place début d'année prochaine de la commission budget.

M. le Maire rappelle que JEAN-LOUIS JOURDAN, Président du syndicat d'électrification est décédé le 1er octobre.

Séance levée à 21 h 05

N-B : une demande de travaux a bien été établi en Avril 2007 concernant les travaux de M. Ressouches.

A NOTER ... A NOTER ...

Une adresse unique pour le service medical :

Si vous souhaitez transmettre des documents au Médecin-conseil :

- Volet d'arrêt de travail,
- protocole de soins pour demande à 100%,
- demande d'accord au préalable

A compter du 1er Octobre 2009

Pour transmettre vos correspondances au Service Medical
Quel que soit votre lieu de résidence
une adresse unique

**Service médical
Elsm 77
77605 MARNE LA VALLEE Cedex 03**

Changement d'adresse :

Communiquer son changement d'adresse à la CNAV avant le 1er Décembre

Les retraités franciliens de la Caisse nationale d'assurance vieillesse qui ont déménagé en cours d'année, doivent signaler leur nouvelle adresse avant le 1er Décembre. Ils seront ainsi informés sur le montant de la retraite devant figurer sur leur future déclaration de revenus pré-remplie.

En début d'année, la CNAV Ile-de-France indique par courrier à ses 2 millions de retraités, la somme devant figurer sur leur déclaration de revenus pré-remplie.

Or, chaque année, 50 000 courriers reviennent avec la mention « N'habite plus à l'adresse indiquée ».

Les personnes qui ont oublié de communiquer leur nouvelle adresse et qui souhaitent vérifier leur déclaration de revenus sont alors contraintes de téléphoner à la CNAV au dernier moment.

Pour éviter cette situation d'urgence, la CNAV insiste pour que les retraités signalent leur changement de domicile le plus rapidement possible.

Par courrier postal en précisant le numéro de retraite :

CNAV
75951 Paris Cedex 19

ou

www.changement-adresse.gouv.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VALENCE en-BRIE

Voeux du Maire

Dimanche 10 Janvier 2010 à 11h00
Salle Polyvalente Marius ALBERT

Galette des Rois offerte par le Maire et ses Adjointes

Jeudi 28 Janvier 2010
projection de photos de Valence par Mme BULLOT
Salle Polyvalente Marius ALBERT

Repas des Anciens

Dimanche 11 Avril 2010
Salle Polyvalente Marius ALBERT

Exposition des peintures et sculptures

Samedi 19 et Dimanche 20 Juin 2010
Salle Polyvalente Marius ALBERT

Fete de la Musique

Lundi 21 Juin 2010

RAPPEL DU CODE D'URBANISME

Le code de l'urbanisme a regroupé les autorisations et déclarations afin de mieux définir leur champ d'application :

le permis de construire
le permis de démolir
le permis d'aménager
la déclaration préalable.

Pour une construction de nouvelles surfaces hors œuvre brute (SHOB) :

- supérieure à 2m2 et inférieure ou égale à 20 m2
 - supérieure à 20m2
- déclaration préalable
 - permis de construire

Travaux sur constructions existantes et changement de destination :

- sans travaux, ou avec des travaux qui ne modifient pas les structures porteuses du bâtiment ou sa façade
- déclaration préalable

- avec des travaux qui modifient soit les structures porteuses du bâtiment soit sa façade
- permis de construire

- travaux de ravalement, clôture et portail
- déclaration préalable

- travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, sans changement de destination (qui ne sont pas soumis à permis de construire)
- déclaration préalable

Le permis de construire, d'aménager ou de démolir est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de la date à laquelle la décision tacite est intervenue.

Ces demandes sont à demander à votre Mairie.

N-B Pour tous travaux concernant les demandes de permis et déclarations préalables il est obligatoire de signaler ces travaux par un panneau.

NOM Adresse de la construction	D.P.	P.C.	Descriptif
M. FRENCH Pascal 6, rue Jean Haderer	X		Remplacement d'une clôture usée, remise en état par panneaux rigides grillage vert hauteur 1m44
M. DELAFORGE Claude 2, rue Marcel Dessonnes	X		Auvent adossé au pignon
Mme DEVRED-CHAIX Delphine Manoir Saint Hubert	X		Toiture de garage en tuiles
Mme ROUSSEAU Marie-France 19, rue d'Echouboulains	X		Réfecton de toiture et pose de 2 velux
M. et Mme MAGNEAU/MENIER 20, rue Emile Parquet	X		Réalisation d'une fenêtre, transformation pour une porte-fenêtre, portail, muret réfecton des joints
M. AMANI Bastoi 8, rue Emile Parquet	X		Mur de parpaings épaisseur 10cm de 13 m 50 de long hauteur 1,80m
Affichage Michel Franc 128, Bd Paul Vaillant Goussainville	X		Installation d'un dispositif publicitaire au 5, rue Octave Rousseau
M. et Mme MOGINOT/THOURY 1bis, rue Jean Haderer	X		Pose de portail/végétalisation toiture
M. TISSIER Patrice 2, rue Henri Pelle	X		Ravalement façade, badigeon dito couleur existante à la chaux grasse
M. ATTOUMANI Kamardine 17, rue Max Lafon	X		Mur en parpaings avec enduits 2m partie hautes tuiles mécanique
M. FREYS Olivier 13, rue Henri Pelle	X		Création d'un portillon sur mur en pierre côté rue et tuiles de pays sur mur extérieur
M. PETIT Claude 7, rue des Fours à Chaux	X		Renforcement terrasse, refection toiture abri extérieur

Declarati on des forages à usage domestique

Depuis le 1er janvier 2009 tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique?

Il s'agit d'un puits ou forage destinés à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire les prélèvements destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations dans la limite des quantités d'eau réservées à la consommation familiale. **En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³ d'eau par an.**

Obligation de déclaration:

- Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.
- Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment et où faire sa déclaration ?

Pour déclarer un ouvrage de prélèvement d'eau, puits ou forage à des fins d'usage domestique, il suffit de remplir un formulaire Cerfa 13837-01.

Le formulaire peut être retiré auprès de la mairie ou via le site internet

<http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr>

Une fois rempli, ce formulaire est à déposer auprès de la mairie de la commune concernée, qui vous remettra un récépissé faisant foi de votre déclaration.

Quand déclarer ?

Pour les ouvrages conçus à partir du 1er janvier 2009, la déclaration est réalisée en deux temps :

- **1ère étape :** Dépôt à la mairie du formulaire de déclaration de l'intention de réaliser un ouvrage, minimum un mois avant le début des travaux.
- **2ème étape :** Actualisation de la déclaration initiale sur la base des travaux qui auront été réellement réalisés, dans un délai maximum d'un mois après la fin des travaux. Ce formulaire est accompagné des résultats de l'analyse de la qualité de l'eau lorsque celle-ci est destinée à la consommation humaine (article R132-1 du code de la santé publique).

Pour les ouvrages existants

Une seule déclaration est nécessaire. Elle reprend les éléments relatifs à l'ouvrage tel qu'il existe aujourd'hui. Tous les ouvrages existants devront être déclarés **au plus tard le 31 décembre 2009.**

Pour plus de renseignements consulter le site :

www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr



Mairie de Valence-en-Brie

ARRETE MUNICIPAL N°38

REGLEMENTANT L'ACCES AUX CHEMINS COMMUNAUX AUX ENGINs MOTORISE

DE LA COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE

Le Maire-Adjoint,

- VU le code de l'environnement ;
- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-4 ;
- VU le code de la route ;
- VU le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- VU le plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée ;

CONSIDERANT, qu'aux termes de l'article L2213-4 du Code général des collectivités territoriales précité, le maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès aux chemins communaux de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies est de nature à compromettre la protection des espaces naturels, des paysages, des sites ou des promeneurs ;

CONSIDERANT que les espèces animales présentes dans ces espaces sont dérangées par la circulation des véhicules à moteur ainsi que la tranquillité des promeneurs ;

CONSIDERANT que la circulation des véhicules motorisés et la traversée du territoire communal ne s'en trouveront pas empêchées par ailleurs, compte tenu des autres voies existantes ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules à moteur est interdite sur les chemins communaux de la commune de Valence-en-Brie.

Article 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public et à ceux utilisés à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels.

Article 3: Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives prévues par l'article R 362-1 du code de l'environnement, à savoir :

- une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) ;
- une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie du Châtelet-en-Brie,

Fait à Valence-en-Brie, le 8 décembre 2009

.....
.....
.....
.....
.....
.....


Le Maire-Adjoint,
J. POULAIN

GENDARMERIE NATIONALE
Brigade du CHATELET EN BRIE

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

L'opération tranquillité vacances qui était mis en place durant la période estivale a été globalement positive car aucun fait n'a été commis sur les propriétés signalées à la gendarmerie et ce depuis quelques années.

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes étend désormais l'opération tranquillité vacances à toutes les périodes de vacances scolaires. Cette mesure vise à réduire le nombre de vols et d'intrusion dans les domiciles durant les absences liées aux congés.

Une demande individuelle est à votre disposition auprès de votre mairie et peut être transmise par voie postale à la gendarmerie du CHATELET, il est donc inutile de vous déplacer.

Partez tranquille, les gendarmes veillent.

Le major ROUANET
commandant la brigade

GENDARMERIE NATIONALE
1, rue du 26 Août 1944
77820 LE CHATELET EN BRIE
Tél. : 01 60 69 40 16

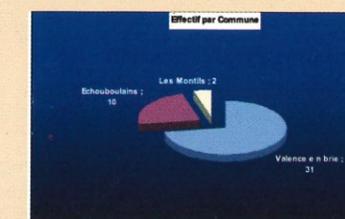
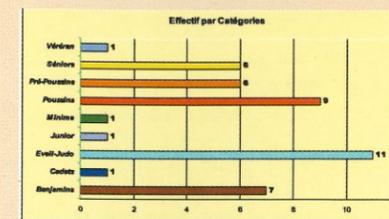


ENTENTE JUDO ECHOUBOULAINS - VALENCE EN BRIE

Déclaration Préfecture n° 2/09860
Affiliation F.F.J.D.A. n° 77 77 158 0
Agrément Sportif: AS 77 950730
N° SIRET: 431 869 635 00018 Code APE 926



Une très bonne reprise pour cette saison 2009-2010 ; puisqu'à ce jour nous totalisons pas moins de 43 licenciés, certes notre objectif n'est pas atteint, puisque nous avons prévu 50 licenciés. Nous pouvons toutefois être fiers de constater que nous avons su intéresser les jeunes Valençois, puisque nous totalisons 11 Eveil judo (enfants de 3 à 5 ans). Nous pourrions également constater que notre effectif est principalement composé de Valençois, ce qui n'est pas forcément du goût du Conseil municipal d'Echouboulains, qui nous l'a d'ailleurs confirmé lorsque nous avons demandé une subvention exceptionnelle pour le remplacement des tatamis.



Nos Eveil-Judo



Nos pré-poussins, poussins, benjamin



Nos minimes, cadets, juniors & séniors



L'équipe quasiment au complet

Pendant les congés scolaires de la Toussaint du 24 Octobre au 04 Novembre 2009, nous avons organisé un stage uniquement basé sur le judo, avec un programme exceptionnel, le matin judo, puis sport collectif tel que ping-pong, tennis, rugby (avec la complicité de Mathieu RAMARE), foot ball, malheureusement nous n'avons pas eu droit à la piscine qui était réservée aux centres aérés de Montereau faut Yonne ! Le prochain est prévu pour les vacances de février sur le site de l'Envol.



Les tournois ont repris dès le mois de Novembre 2009, avec notamment une belle prestation de nos Poussins, Benjamins et Minimes lors du tournoi du Mée sur Seine le 22 novembre 2009, ce qui s'est confirmé lors de celui de Dammarie les Lys les 5 et 6 décembre 2009.

Dès Janvier 2010, il faudra travailler d'arrache pied puisque nos Benjamins et Benjamins sont attendus le 23 janvier à Bourron Marlotte pour se qualifier pour la phase finale des championnats de Seine et Marne, nous espérons pour eux Puis le week end d'après notre effectif est convié au tournoi de Morêt sur loing mais cette fois la catégorie Cadet entre en lisse. Le calendrier sportif du 1er semestre 2010 est très chargé quasiment un tournoi par week end. Nous vous tiendrons informés des résultats, qui, nous en sommes sûrs seront comme à l'accoutumée excellents.

Mairie 3, rue de la Résistance - 77830 ECHOUBOULAINS
01 64 31 80 19 - 06 81 95 41 86
E-Mail : florent.verstraete@wanadoo.fr

C.S.C.V CLUB SPORTIF ET CULTUREL VALENCOIS

SECTION ATELIER CUISINE :

Depuis la rentrée de septembre 2009, une nouvelle section a vu le jour au sein de notre association : des cours de cuisine pour adultes. Les cours ont lieu le mercredi 1 fois / mois (à partir de 19h15) au Foyer Polyvalent, rue Jean Haderer de Valence-en-Brie, beaucoup d'adhérents (es) se sont inscrits à cet atelier.

Mr Laurent Frbezar professeur de cuisine, anime avec enthousiasme et passion le plaisir d'apprendre à cuisiner, dans une parfaite ambiance et convivialité !!

Depuis octobre nous avons pu savourer quelques idées culinaires (ex : l'apéro surprise, les verrines ou encore Noël dans votre assiette), le rendez-vous est déjà pris pour Janvier 2010 pour de nouvelles idées.

Le Président Laurent Vion et son équipe tiennent à le remercier chaleureusement du temps consacré.

D'ici là nous vous souhaitons de très Joyeuses Fêtes de fin d'année

Renseignements et Inscriptions auprès du Président Laurent Vion
au 06. 26.53.74.28

2ème Marché Artisanal et Gastronomique, Brocante Automnal et Fête foraine

Une nouvelle fois le CSCV avait organisé son 2ème marché artisanal et gastronomique, les nombreux exposants ont été cette fois ci accueillis dans la grange de la Ferme de Mme et M. Delimbeuf prêtée gracieusement et non pas à la salle Marius Albert qui était en travaux.

Sous un très beau soleil glacial de nombreux visiteurs avaient fait le déplacement avec le plaisir de venir chiner, faire un tour sur les nombreux stands ou encore faire plaisir à leurs enfants avec la fameuse fête foraine installée sur la place de l'église.

Le Président Laurent Vion et son équipe tiennent à remercier Mme et M. Delimbeuf pour le prêt de leur grange, ainsi que M. Serge Vaucouleur et la Municipalité de Valence.



Pour le CSCV
Laurent Vion

Cher(e)s Valençois(es),

Une fois encore, vous nous avez témoigné votre générosité les 4 et 5 décembre derniers, lors de notre 6ème Téléthon de Valence-en-Brie.

Tout d'abord, un grand merci à nos bénévoles qui nous ont aidés durant ces 2 jours, et à vous tous pour vos dons, votre participation aux activités, et votre soutien à nos côtés dans ce combat que nous menons tous ensemble contre la maladie !

Parce que « Tous, on est plus forts que tout », ce slogan l'a démontré plus que jamais ...

Voici un petit retour en images de ces moments forts qui ont marqué notre 6ème Téléthon, avec le Loto, le défi à vélo qui consistait à parcourir le plus grand nombre de kilomètres à pied ou en vélo à l'échelle de la carte de France. Bravo et merci à Pascal et Anne-Marie Frenche pour la fabrication de cette magnifique carte de France. Et aussi, nos petits chanteurs de la mini Star'Ac Valençoise qui ont repris le slam « Tous plus forts que tout », le spectacle Maraboule, et bien sur notre fidèle équipe des cracheurs de feu qui malgré la pluie a invité les Valençois(es) à tenir la torche. Pendant ce temps, tout le monde s'amusait et dansait au rythme de l'accordéon de Jocelyne qui nous a fait passer une très bonne soirée Guinguette tout en nous régaland autour du délicieux couscous de Sadia.

Enfin, un petit mot à propos du Journal du Téléthon, nous avons encore eu la chance cette année d'être très bien représenté à l'antenne, puisque 6 de nos reportages ont été diffusés sur France 3 national le dimanche 6 dimanche dans l'émission « Le Journal du Téléthon » dont Chailly-en-Bière, Savigny-le-Temple, Melun, Solers, Moissy-Cramayel... Un grand merci à mon équipe de reporters vidéos.

Nous vous invitons à aller consulter prochainement le site internet de la commune sur lequel nous vous annoncerons le compte définitif de notre 6ème Téléthon.

D'ici là, toute l'équipe du CSCV vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour les membres du bureau du CSCV,

Delphine SKIRKA
Reporter Vidéo Journal du Téléthon



VALENCE ANIMATIONS LOISIRS CULTURES (V.A.L.C.)

Bibliothèque :

La bibliothèque adultes – enfants est ouverte le mercredi de 16 h 00 à 18 h 00 avec atelier manuel pour les enfants. Pour Noël nous avons confectionné des décorations que les enfants ont eu le plaisir d'installer sur le sapin de Noël situé sur la place de l'Eglise.

Peinture décorative :

L'atelier peinture décorative a changé ses créneaux horaires. Deux cours sont ouverts :

JEUDI de 16 h 00 à 18 h 00

JEUDI de 19 h 00 à 21 h 00

N'hésitez pas à prendre des renseignements auprès de
Mme VERSTRAETE 01 64 31 84 77

ACTIVITE BILLARD

Suite à la réunion faite en septembre pour la section billard et devant le manque de personnes intéressées, nous regrettons de ne pouvoir ouvrir cette section.

L'équipe du VALC vous souhaite à tous une excellente année 2010 !!!!!!!!!!!!!!!



C.S.V.

Mesdames, Messieurs,

Les dirigeants du football Valençois et moi-même souhaitons à tous ceux qui nous soutiennent une heureuse année 2010. Remerciements particuliers aux éducateurs et aux parents qui nous donnent de leur temps week-end après week-end.

Sportivement

Christophe PARRET
Président

V.A.A.V.

Mesdames, Messieurs,

L'équipe de V.A.A.V et moi-même vous souhaitons une année 2010 pleine de santé et de bonheur.

En cette nouvelle année, nous vous informons de la continuité du S.E.L. (Système d'Echange Local) et de la mise en place d'une aide aux devoirs à partir du 15 janvier 2010 (à confirmer par voie de tract). Pour toute information à ce sujet, merci de nous contacter au 06.68.21.93.46.

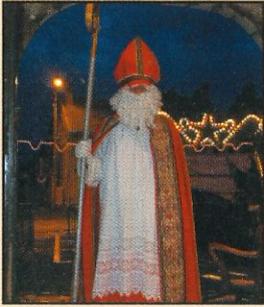
Amicalement

L'équipe du V.A.A.V.
José VIEIRA
Président

Saint Nicolas

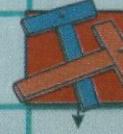
Saint Nicolas etait de nouveau parmi nous Samedi 5 Décembre pour le plus grand bonheur des enfants de Valence.

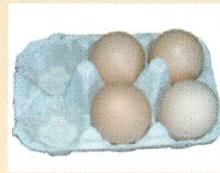
Parmi les nombreux jouets, chocolats et clémentines, Saint Nicolas etait toujours aussi impressionnant pour nos cherubins. Entre les pleurs et les sourires, il a su créer l'émotion auprès des petits.



T. CHEDRI

JEUX

					
		OBSTINÉS		OPUS ABRÉGÉ	
				CUIVRE	
AUCUNE CHOSE		E	HURLEMENT		
			FONÇA		
ESPÈCES				MASSACRE	Q
G				APRÈS JE	
	A				
		CLASSÉ			
		FUTUR OFFICIER	E		
					
GRUPE DE TROIS	FIN DU MOT TARD				
			MARIÉE		
AMUSÉES			I		



2



10